

**Mesures organisationnelles et sanitaires temporaires en vue de la
réouverture au public des installations aquatiques du Centre National
Sportif et Culturel « d'Coque » dans le cadre de la crise sanitaire liée
au Covid-19**



26/05/2020

Introduction

Le présent guide a pour objectif de préparer la réouverture au public des installations aquatiques du Centre National Sportif et Culturel « d'Coque » en toute sécurité, en vue de la levée de la fermeture générale des piscines au Luxembourg par le Conseil de Gouvernement.

Dans le cadre des règles d'hygiène et de santé publique temporaires, mises en place par le Gouvernement pour éviter la propagation du Covid-19, différentes mesures de sécurité organisationnelles et sanitaires doivent être prises, notamment en ce qui concerne l'organisation des flux des usagers, afin de garantir le respect des gestes barrière (distanciation sociale, port du masque, désinfection des mains, etc.) tant pour le public que pour le personnel du Centre.

Cet ensemble de mesures constitue le cadre de la première phase de reprise progressive des activités, en complément du respect des gestes barrière et de la distanciation sociale par tous les usagers.

Des actions de sensibilisation du public (information, affichages, pictogrammes, etc.) seront mises en place pour encourager les clients à adopter un comportement responsable à tout moment.

Dans un contexte de surveillance renforcée, il doit de plus être veillé à ce que les recommandations liées à l'organisation du travail des employés en cette période de crise sanitaire soient respectées au mieux (notamment le travail en équipes fixes), alors que la pénurie d'instructeurs de natation limite fortement les effectifs disponibles.

Il est à préciser que ce guide se concentre uniquement sur l'accueil du grand public, dans la mesure où la FLNS a soumis un document énonçant les mesures prises pour la natation fédérale, respectivement en club, au Ministère des Sports, et que la natation scolaire est suspendue jusqu'au 15 juillet.

Dans une première phase, l'organisation présentée dans ce guide répond aux restrictions et recommandations en vigueur actuellement, sous réserve d'adaptation ultérieure en fonction de l'évolution des mesures gouvernementales, notamment au fur et à mesure de la levée des restrictions, ainsi que des recommandations du Ministère de la Santé pour ce domaine d'activité spécifique.

I. Mesures générales liées à l'accueil du public au Centre Aquatique

En complément du respect des gestes barrière par tout usager et employé, un ensemble de mesures a été développé en application des restrictions actuelles. Ces mesures feront l'objet d'adaptations en fonction des décisions du Conseil de Gouvernement dans le cadre de sa stratégie nationale de déconfinement.

a. Port du masque

D'une manière générale, le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du CNSC.

Il ne pourra être ôté que pour la pratique de la natation et la prise de douche. En dehors de ces cas spécifiques, le masque devra être porté en permanence.

b. Désinfection des mains

La désinfection des mains par les usagers avec du gel hydroalcoolique est de rigueur.

Cette désinfection est notamment requise à l'entrée du Centre Aquatique ainsi qu'avant et après le passage aux toilettes.

Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont mis à disposition des clients dans les différents espaces.

c. Respect de la distanciation sociale

Dans la mesure du possible la distanciation sociale de 2 mètres est à respecter dans toutes les installations du CNSC.

Ceci est aussi applicable pour toutes les installations du Centre Aquatique, et ce également dans les circulations, les vestiaires, les douches, les zones de repos ainsi qu'au bord du bassin.

d. Mesures d'hygiène renforcées

A l'instar de l'organisation au Centre des salles dans le cadre de l'accueil des sportifs d'élite luxembourgeois, des mesures d'hygiène renforcées seront mises en place. La fréquentation du passage de l'équipe de nettoyage sera augmentée pour nettoyer et désinfecter de façon régulière les éléments les plus touchés par le public (poignée de porte, robinetterie, etc.).

De plus une interruption de l'activité de 30 minutes est prévue plusieurs fois par journée pour la désinfection des installations et des vestiaires utilisés. L'organisation par créneau horaire (voir sous h.) permet de planifier ces interventions supplémentaires de l'équipe de nettoyage.

De surcroît, l'apport d'air frais par la ventilation sera augmenté au maximum par la société en charge de la conduite des installations techniques.

e. Organisation des flux des usagers

Les flux des usagers seront organisés de façon à éviter au maximum les croisements et les rassemblements des clients. C'est pourquoi un circuit prédéterminé est prévu afin d'éviter le croisement des usagers, tant à l'entrée qu'à la sortie du Centre, respectivement au sein des différentes installations.

Le sens de circulation est matérialisé par des pylônes, des barrières, des affiches ainsi que des marquages au sol.

f. Inscription et accès aux installations

Afin de pouvoir contrôler le flux des clients dans les différents espaces il est primordial de connaître l'horaire de l'arrivée et du départ de chaque client. Par conséquent l'accès au Centre Aquatique ne pourra se faire que sur inscription préalable dans une première phase.

L'entrée directe des abonnés par les tourniquets, sans passage à la caisse au préalable, est suspendue. Tout client devra donc se présenter d'abord à la caisse avant d'accéder aux installations. Ceci permettra, entre autre, d'informer les clients de façon régulière des règles à respecter au Centre Aquatique du CNSC.

Le passage entre le Centre Aquatique et le Centre de Détente sera fermé. Le client n'aura donc pas la possibilité de circuler librement entre ces deux installations, l'inscription se limitant uniquement à l'accès au Centre Aquatique.

g. Limitation de la fréquentation maximale

Afin de permettre le respect de la distanciation sociale dans les différentes installations (y compris les vestiaires et les douches), la densité de clients au Centre Aquatique devra être considérablement réduite. Les détails sur les capacités maximales par espace sont précisés sous II.

h. Organisation de l'activité par créneau horaire

L'accès au Centre Aquatique sera organisé par créneau horaire de 2 heures.

Entre chaque créneau horaire une période de 30 minutes est dédiée à un nettoyage supplémentaire des installations.

i. Adaptation de l'âge d'accès pour un enfant non accompagné

En vue de l'application stricte par les usagers des gestes barrière et des mesures de distanciation sociale à tout moment et en toutes circonstances, les enfants de moins de 16 ans devront être accompagnés d'un adulte responsable pour accéder au Centre Aquatique.

j. Formation du personnel

Une formation continue sera prévue pour le personnel en vue d'une bonne exécution des règles mises en place.

Les collaborateurs devront également être formés à sensibiliser les clients au respect des gestes barrière, alors qu'un relâchement est possiblement à craindre dans le cadre d'une activité de loisir (p.ex.: discussions au bord des bassins, rassemblements sans respect de la distanciation sociale, etc.).

k. Paiement sans contact

Les paiements sans contact, via une « Coque Kaart » ou une carte bancaire seront encouragés.

II. Mesures spécifiques concernant le fonctionnement du Centre Aquatique

a. Mise en place de créneaux horaires (sur réservation)

- **Lundi : 4 créneaux horaires de 2 heures (nettoyage approfondi tous les lundis matins)**
 - o 12h00 - 14h00
 - o 14h30 - 16h30
 - o 17h00 - 19h00
 - o 19h30 - 21h30

- **Mardi – vendredi : 6 créneaux horaires de 2 heures**
 - o 7h00 - 9h00 (réservé aux abonnés)
 - o 9h30 - 11h30
 - o 12h00 - 14h00
 - o 14h30 - 16h30
 - o 17h00 - 19h00
 - o 19h30 - 21h30

- **Samedi et dimanche : 4 créneaux horaires de 2 heures**
 - o 8h00 - 10h00 (réservé aux abonnés)
 - o 10h30 - 12h30
 - o 13h00 - 15h00
 - o 15h30 - 17h30

NB : Afin de respecter les recommandations concernant l'organisation du travail en équipes fixes, le créneau horaire du samedi de 18h00 à 20h00 n'a pas pu être maintenu dans cette première phase.

b. Organisation des vestiaires et gestion des flux des usagers

Un plan de circulation et d'attribution des vestiaires individuels a été élaboré pour éviter les croisements et pour réguler les flux des usagers. Ce plan comporte notamment la division en deux zones distinctes de vestiaires et de douches.

L'attribution des vestiaires individuels ainsi que des casiers est organisée de façon à pouvoir respecter à tout moment les mesures de distanciation sociale. Au niveau des douches collectives plusieurs douches seront mises hors service pour garantir une distance de 2 mètres entre les clients.

A son arrivée, chaque usager se verra indiquer un numéro de vestiaire individuel, ainsi qu'un numéro de casier. Le même vestiaire sera aussi à utiliser à la sortie.

Le client utilisera les douches collectives de la zone dans laquelle se trouve le vestiaire qui lui a été attribué. La capacité des douches a été réduite pour respecter les règles de distanciation sociale (max. 3 personnes par zone de douches).

Un panier lavable, désinfecté après chaque utilisation, sera remis au client afin qu'il y mette les effets personnels nécessaires au bord du bassin (masque, lunettes, serviette, nécessaire de douche, etc.). Une zone est définie pour l'entreposage de ces paniers à l'intérieur du Centre Aquatique. Aucun effet personnel ne pourra être posé à même le sol hormis les sandales de bain.

En raison des risques de dissémination du virus, l'usage des sèche-cheveux fixes et mobiles ainsi que des sèche-mains est interdit. L'essoreuse à maillots de bain est également mise hors service.

c. Capacité maximale et modalités d'utilisation des bassins

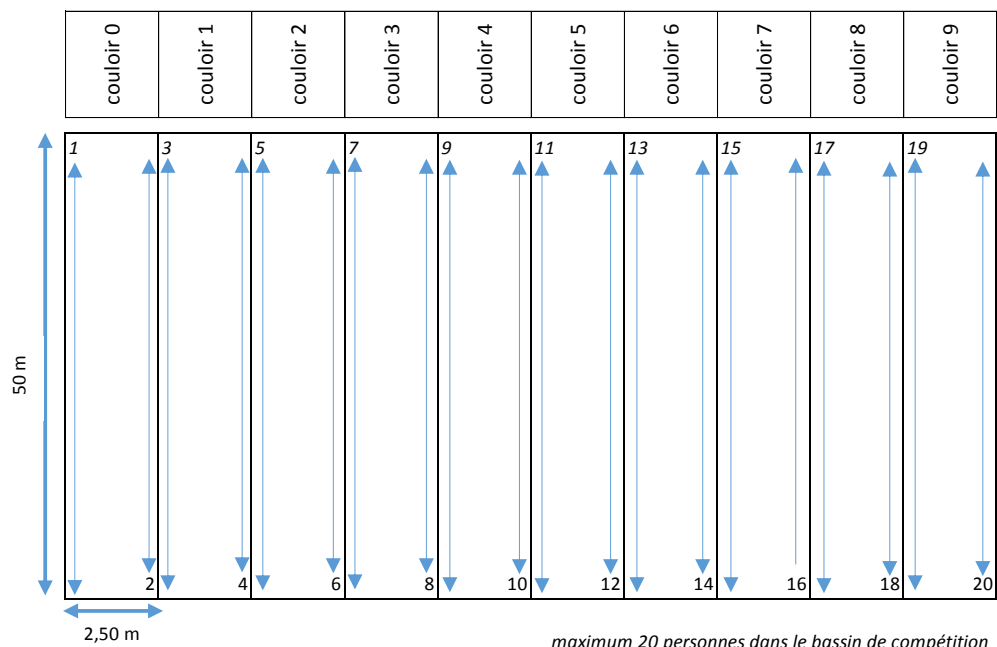
Tous les bassins du Centre Aquatique seront ouverts, à l'exception de la patageoire dont la configuration et les équipements ludiques ne permettent pas le respect des mesures sanitaires générales.

Vu que la natation « libre » ne peut pas garantir le respect des règles de distanciation sociale, le bassin de compétition (50m) et le bassin d'initiation (25m) seront organisés en couloirs d'une largeur de 2,5m :

1. Le bassin de compétition (50m) :

- Le bassin de compétition sera divisé en 10 couloirs.
- 2 personnes seront autorisées par couloir de 50m afin de conserver au mieux la distanciation de 2 mètres entre les nageurs, notamment au moment de l'entrée/sortie du bassin et des arrêts en bout de couloir.
- Un maximum de 20 personnes sera donc autorisé à nager dans le bassin de compétition.
- Le principe de rotation au sein d'un couloir est remplacé par une circulation en aller/retour, chaque nageur accédant à son couloir de part et d'autre du bassin.
- Les plots de départs sont condamnés.

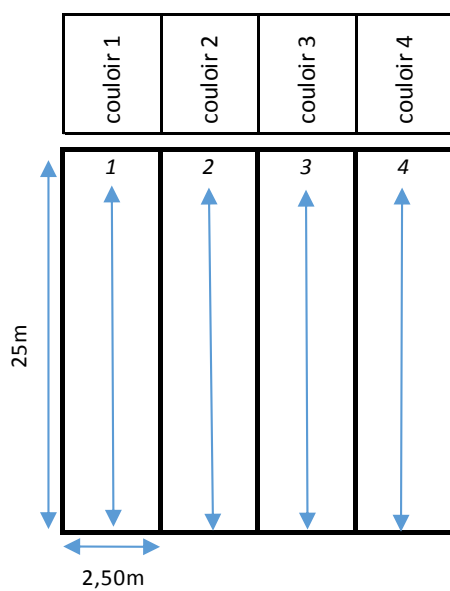
Le schéma ci-dessous visualise l'organisation du bassin :



2. Le bassin d'initiation (25m) :

- Le bassin d'initiation sera divisé en 4 couloirs.
- 1 personne sera autorisée à accéder dans un couloir de 25m.
- Un maximum de 4 personnes sera donc autorisé à nager dans le bassin d'initiation.

Le schéma ci-dessous visualise l'organisation du bassin :



NB : Le weekend des doubles couloirs au bassin d'initiation peuvent être proposés aux familles vivant en communauté domestique, selon disponibilités.

3. La tour de plongeon :

La tour de plongeon sera accessible au public, sous condition de la surveillance spécifique d'un instructeur de natation. L'instructeur de natation veillera au respect des mesures de distanciation sociale, notamment en régulant l'accès à la tour de plongeon.

NB : Les mesures ci-dessus ne concernent ni le bassin d'entraînement, ni le bassin sport et santé qui ne sont pas accessibles au grand public et qui obéissent à des règles spécifiques.

d. Les espaces accessoires

- Zone d'échauffement
Une zone d'échauffement sera prévue à côté du bassin de compétition, avec des emplacements prédéfinis dans le respect de la distanciation sociale.
- Zone de récupération
Une zone de récupération intérieure ainsi que la plage extérieure seront accessibles aux usagers. L'aménagement de ces espaces sera adapté afin de pouvoir respecter à tout moment la distanciation sociale de 2 mètres.

NB : Si de courtes pauses sont autorisées en bout de couloir dans les bassins, des pauses plus longues devront être prises dans les zones de récupération.

e. Utilisation de matériel par les usagers

Pour éviter le risque de contamination croisée, seuls seront acceptés le port de lunettes de natation et d'accessoires de flottaison pour les non-nageurs, à l'exclusion de tout autre accessoire (planche, paddles, palmes, etc.).

Le prêt de matériel par la Coque est momentanément suspendu.

f. Cours de natation et activités aquatiques

Les activités aquatiques et les cours de natation collectifs sont suspendus.

Dans un premier temps, seuls les cours individuels ainsi que les cours partagés par les membres d'une famille vivant en communauté domestique seront maintenus (sur réservation).

III. Conditions de mise en œuvre

Les mesures proposées ne pourront être mises en œuvre qu'après validation des instances gouvernementales compétentes et l'approbation du Conseil d'administration du CNSC.

Compte tenu des incidences sur les activités offertes, les abonnements en cours, mais aussi des surcoûts de fonctionnement engendrés, une adaptation tarifaire sera également à soumettre préalablement au Conseil d'administration du CNSC.

Enfin, une campagne d'information et de communication à destination du public doit être mise en place, et le personnel de la Coque doit être formé aux modalités de fonctionnement retenues.

IV. Gestes de premiers secours

Selon les recommandations de la Direction du Ministère de la Santé, les règles de protection individuelle et de distanciation ne s'appliquent plus lorsqu'une personne se trouve en détresse vitale ; au lieu de la pratique du bouche-à bouche, le Ministère de la santé recommande de privilégier l'utilisation d'un BAVU (Ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnel), respectivement d'un insufflateur manuel.